

## Service après-vente

### *Histoire d'une falsification* (Editions l'Artilleur, 2023)

René FIEVET

Tout récemment, j'ai eu une longue discussion avec un ami, juriste de droit public, issu du Conseil d'Etat, exerçant des fonctions officielles à un très haut niveau. Il a consacré toute sa vie au droit public et, en raison de ses compétences, je l'avais consulté pour vérifier certains aspects juridiques abordés dans notre livre. Pour le remercier, je lui ai adressé un exemplaire de celui-ci. Il l'a lu avec d'autant plus d'attention que, de son propre aveu, il s'agit d'un épisode de notre histoire qu'il ne connaît pas bien. En substance, il me dit ceci : « *Je suis assez convaincu par l'ensemble de votre démonstration, et notamment l'impact de la politique propre du gouvernement de Vichy sur le taux de survie des juifs, et la différence entre le sort des juifs étrangers et celui des juifs français. Toutefois, il y a un point sur lequel votre démonstration n'est pas totalement convaincante : jusqu'à quel point peut-on dire que la protection des juifs français a eu lieu au prix du sacrifice des juifs étrangers ? On peut en effet considérer qu'il y a eu deux processus parallèles au moment des déportations : une politique criminelle de Vichy à l'égard des juifs étrangers, qui a eu les conséquences que l'on sait, et dans le même temps une politique protectrice à l'égard des juifs français, mais sans qu'il y ait nécessairement interaction entre les deux. Auquel cas, il serait abusif de parler de « sauvetage » des uns au prix du « sacrifice » des autres.* »

J'ai été un peu décontenancé par cette remarque en forme d'objection. En effet, il me semblait qu'à partir du moment où les autorités françaises s'étaient trouvées soumises à une contrainte à laquelle elles ne pouvaient pas échapper (du moins en ce qui concerne la Zone occupée), la marge de manœuvre qu'elles avaient utilisée pour épargner les juifs français équivalait à un sauvetage de ces derniers, les mots « sacrifice » et « sauvetage » étant tout à fait adaptés en raison du sort qui fut réservé aux déportés <sup>1</sup>. Il est vrai, toutefois, que ce qui paraît acquis à celui qui a déjà un bon niveau de connaissance de cette histoire, et s'est forgé une opinion, ne l'est pas nécessairement pour celui qui découvre le sujet. Il est donc tout à fait possible que notre livre présente une certaine faiblesse au plan didactique. C'est une incitation à remettre l'ouvrage sur le métier, et fournir plus d'explications.

Il se trouve que cette objection m'a été faite au moment même où paraissait une nouvelle publication sur la Shoah, sous l'égide de Laurent Joly : *La France et la Shoah* (Calmann-

---

<sup>1</sup> Comme on le sait, Serge Klarsfeld, qui refuse cette idée de « sauvetage » des juifs français, a résolu le problème de la plus simple des façons : en le supprimant. Le gouvernement de Vichy pouvait parfaitement s'opposer aux demandes des Allemands, nous dit-il. Le récit développé par Serge Klarsfeld est une histoire-réquisitoire à vocation mémorielle, mais qui ne correspond en rien à la réalité de la situation dans laquelle se sont retrouvées les autorités de Vichy en juin-juillet 1942 face à des Allemands totalement déterminés à mettre en route la Solution finale sur le territoire français, et prêts à utiliser tous les moyens de contrainte à leur disposition, au prix d'une interprétation largement abusive de la convention d'armistice. Faut-il rappeler que le respect du droit importait peu aux criminels nazis ?

Lévy, mars 2023). Dans l'introduction qu'il a rédigée, Laurent Joly consacre une longue note de bas de page à notre livre (voir texte en annexe). Sans surprise, le commentaire n'est pas élogieux. A juste titre, Laurent Joly s'est senti visé, car nous ne le ménageons guère dans notre livre ; il est donc tout à fait normal qu'il réagisse ainsi. Au demeurant, vu l'océan d'indifférence qui a accueilli la sortie de notre livre, on a presque envie de le remercier. Ce qui importe au bout du compte, c'est la façon dont il répond, et la qualité de son argumentation. En ce qui nous concerne, nous avons bien pris soin de ne pas mettre en cause une personne ou un auteur sans expliquer pourquoi, et sans le citer. Mais au lieu de répondre sur des faits précis et référencés – et s'engager dans ce qu'on appelle un débat historiographique –, il s'est livré à cet exercice de dénigrement teinté de mépris dont il semble s'être fait une spécialité.

### **Vichy et la Shoah : un débat impossible ?**

On commencera par la façon dont Laurent Joly évoque l'article de Jean-Marc Berlière, paru au mois d'août 2022 dans la revue Causeur<sup>2</sup> : « *(Jean-Marc Berlière) peine à comprendre ce qui s'est réellement joué en 1942 (il ne prend pas la mesure de la concession absolument exorbitante du chef de la police René Bousquet aux Allemands le 2 juillet 1942, qui, précisément, fait dès lors de Vichy un complice de la politique nazie, contrairement à 1941 et à 1943-1944, où l'État français était et redeviendra l'exécutant).* »

On peut se reporter à la lecture de l'article de Jean-Marc Berlière, et on serait bien en peine de trouver la moindre justification de ces propos. On y lit au contraire ceci : « *Ce sont donc finalement les policiers de la Préfecture de police (PP) qui opéreront comme en août 1941 (rafle dite du 11<sup>e</sup> arrondissement) mais SEULS cette fois. Une solution qui présente du côté allemand un double intérêt : compromettre encore plus le gouvernement français et en faire un complice dans une besogne où les occupants qui ne connaissent ni la langue ni le terrain ne seraient pas aussi efficaces et provoqueraient un affolement des victimes effectivement rassurées de n'avoir à faire qu'à des policiers – gardiens de la paix pour l'essentiel – français.* » Plus encore, dans notre livre, à propos de l'accord du 2 juillet 1942, Jean-Marc Berlière insiste sur cet aspect : « *cette distinction opérée entre juifs français et juifs étrangers, que ne demandaient pas les Allemands, est la marque même de l'intervention du gouvernement de Vichy, sa signature propre qui atteste sa complicité dans la déportation* » (souligné par moi).

Ce seul exemple suffit à démontrer la malhonnêteté intellectuelle de Laurent Joly. Ce qui pose évidemment une singulière difficulté dans un débat entre historiens, supposé être conduit selon les règles éthiques de cette profession. On peut éventuellement comprendre qu'un responsable politique, un idéologue ou un polémiste quelconque, voire un commentateur engagé en faveur d'une cause particulière, déforme sciemment les propos ou écrits de ses adversaires ou contradicteurs. Mais comment admettre qu'un universitaire de haut niveau (agrégé de l'Université et Directeur de recherches au CNRS) en vienne à attribuer à un de ses collègues des idées ou des propos exactement contraires à ce qu'il a écrit, et évidemment sans le citer ? C'est malheureusement la triste situation dans laquelle nous nous trouvons, tant ce débat est corrompu par le parti pris idéologique.

---

<sup>2</sup> La rafle du « Vel' d'hiv' » vue par les médias et les historiens. C'est l'histoire qu'on assassine ! par Jean-Marc Berlière, Revue Causeur, août 2022.

Toutefois, il ne faut pas se décourager, et essayer de tirer le meilleur parti des arguments échangés, même s'ils viennent d'un interlocuteur de mauvaise foi. De façon intéressante et très juste selon moi, Laurent Joly distingue bien deux situations : la période où l'Etat français collabore à la déportation (de juillet à la fin 1942), où il se fait donc le complice des nazis dans le génocide, et les périodes (avant et après) où il n'est plus, selon ses propres termes, que « *l'exécutant des rafles antijuives décidées par l'occupant* ». A bien des égards, cette distinction rejoint la thèse que nous développons dans notre livre : la complicité de Vichy dans la déportation cesse quand les Allemands veulent s'en prendre également aux juifs français. Nous allons aborder de front cette affaire, en nous attachant au fond des choses.

### **Les juifs français étaient-ils visés par les déportations ?**

Nul doute que cette question, mise en sous-titre de ce texte, apparaîtra scandaleuse à ceux qui connaissent un peu cette histoire. Pourtant, c'est Laurent Joly qui nous amène à la poser. Voici en effet ce qu'il écrit : « *Encore une fois, si les juifs français ont davantage survécu que les juifs étrangers, c'est précisément parce que Vichy souhaitait se débarrasser de ces derniers.* » Cela veut-il dire que, dans son esprit, Vichy ne souhaitait pas se débarrasser des juifs français ? On peut le penser ; et si c'est le cas, il a évidemment raison sur ce point. On n'insisterait pas sur cette proposition involontairement comique – et digne de Pierre Dac – si elle n'était pas récurrente dans les propos de Laurent Joly. On citera à cet égard ce qu'il déclarait le 14 avril 2022 lors d'un débat organisé par le Mémorial de la Shoah en présence de Jacques Semelin : « *pourquoi le fait que les juifs français ont plus survécu que les juifs étrangers n'a pas préoccupé les historiens ? Parce que c'est un faux problème, c'est typiquement le faux problème. Le résultat est que, de toute façon, la majorité des juifs ont survécu en France - les trois quarts - et qu'effectivement si les juifs français ont plus survécu que les étrangers, c'est parce que Vichy voulait se débarrasser des juifs étrangers. Pour moi, c'est aussi simple que cela. Donc je pense qu'il ne faut pas entrer dans le jeu de Zemmour, en plus aidé des historiens révisionnistes, qui vont essayer de triturer les statistiques ou dire : regardez : 8%, 10%, 5%, et donc c'est grâce à la politique de Vichy<sup>3</sup>.* » N'insistons pas sur le refus a priori du questionnement historique (« *le faux problème* »), et la contre vérité manifeste (cette question : « *n'a pas préoccupé les historiens* ») : n'oublions pas que nous avons affaire à un idéologue, engagé dans un combat politique contre un autre idéologue, Éric Zemmour. Ce qui nous intéresse ici, c'est la cohérence du propos : pour que cette proposition ait éventuellement un sens (et cesse d'être involontairement comique), il eût fallu une condition : que les demandes des Allemands, formulées en juin 1942, ne visent que les juifs étrangers. Dans ce cas, on pourrait raisonnablement affirmer que le sort des juifs étrangers n'a eu aucune conséquence sur celui des juifs français, et surtout que le sort de ces derniers n'a pas dépendu d'une politique particulière du gouvernement de Vichy puisque, de toute façon, ils n'étaient pas visés par les déportations, du moins au début. En d'autres termes, les Allemands demandent qu'on leur livre les juifs étrangers, et le gouvernement de Vichy accepte de les livrer parce qu'il veut se débarrasser de ces derniers. Cela fait sens.

Mais nous savons tous que les choses ne se sont pas passées ainsi. Les exigences des Allemands portent également, et tout autant, sur les juifs français. On peut même considérer que les Allemands ne font pas de différence entre les deux catégories de population. Au mois de juin 1942, ils ont avant tout des objectifs chiffrés à satisfaire, et ils visent les juifs français

---

<sup>3</sup> Rencontre "Vichy et les Juifs. Quand la mémoire se joue de l'histoire", visible sur YouTube ([https://www.youtube.com/watch?v=g2olJH25icU&t=2847s&ab\\_channel=M%C3%A9morialdelaShoah](https://www.youtube.com/watch?v=g2olJH25icU&t=2847s&ab_channel=M%C3%A9morialdelaShoah)).

tout autant que les juifs étrangers, y compris en Zone non occupée. Il n'est pas nécessaire d'aller plus avant sur ce sujet qui, à ma connaissance, ne fait l'objet d'aucun débat entre historiens. Les responsables de Vichy en sont conscients dès le début, et savent d'autant plus à quoi s'en tenir que deux des trois précédentes rafles de 1941 en Zone occupée ont largement concerné les juifs français<sup>4</sup>. Le soi-disant « faux problème » allégué par Laurent Joly n'en est donc pas un, et la question n'est pas aussi simple qu'il semble le penser. Dès lors, ce qui importe pour l'analyse historique, c'est de comprendre ce que fut la politique du gouvernement de Vichy face à cette situation. Pour le dire autrement, et aller droit au but, le gouvernement de Vichy a-t-il fait en sorte de protéger les juifs français face aux exigences des Allemands ? Le fait que Laurent Joly ait semble-t-il choisi de ne pas s'intéresser à cette question ne doit pas nous empêcher de nous la poser<sup>5</sup>.

### **La négociation menée par Vichy, ou l'horrible marchandage**

Comme on le sait, cette question fait débat. Dans notre livre, nous apportons une réponse : l'accord du 4 juillet, qui fait suite à la conférence du 2 juillet, a précisément eu pour objet de protéger les juifs français. Mais comment le démontrer ? Dans son dernier livre, Jacques Semelin nous dit ceci : « *Zemmour soutient que Vichy a livré des Juifs étrangers pour sauver les Juifs français. Mais où a-t-il vu ou lu cela dans les archives ?* »<sup>6</sup>. Trouver des preuves dans les archives ? Voilà une tâche bien difficile. En raison de son âge et son expérience, on ne fera pas à Jacques Semelin l'injure d'en déduire qu'il n'a toujours pas compris que quand un crime de masse est commis par un gouvernement ou toute autre autorité publique, les perpétrateurs font généralement en sorte de ne surtout pas laisser de traces. On est un peu dans la même situation dans le cas présent, car les documents d'origine française sont pratiquement inexistant pour expliquer par quel cheminement les autorités de Vichy ont été conduites à livrer aux Allemands les seuls juifs étrangers. On ajoutera que les négociations avec les Allemands se sont déroulées dans une période de temps très limitée (entre deux et trois semaines<sup>7</sup>), dans un contexte assez chaotique qui laisse peu de place à la maturation des grandes décisions.

Il est pourtant possible d'établir un certain nombre de faits qui vont dans le sens de ce que nous écrivons dans notre livre, à savoir que la négociation menée du côté français a consisté en un marchandage aboutissant à la livraison de juifs étrangers contre la protection des juifs français. On se reportera ici à une seule source : le *Vichy-Auschwitz* et *Le calendrier de la déportation* de Serge Klarsfeld, qui sera en quelque sorte notre « juge de paix » en ce qui concerne l'établissement des faits<sup>8</sup>.

---

<sup>4</sup> La rafle du 20 août 1941 a concerné 4230 personnes (2/3 de juifs étrangers et 1/3 de français), et celle des notables de décembre 1941, 743 Juifs français. Seule la rafle dite du « billet vert » en mai 1941 n'a concerné que des juifs étrangers (3700).

<sup>5</sup> En réalité, contrairement à ce qu'il dit, Laurent Joly s'est intéressé à la question puisqu'il lui a consacré un chapitre entier de son livre *L'État contre les Juifs* (Editions Flammarion, 2020, chapitre 4 : *Sacrifier les juifs étrangers pour sauver les français ?*). Ce qui révèle un trait de sa personnalité que nous avons déjà mis en avant dans notre livre : une étonnante capacité à dire tout, et le contraire de tout, le plus naturellement du monde. Un vrai homme politique.

<sup>6</sup> Jacques Semelin, *Une énigme française*, Albin Michel, 2022, page 188.

<sup>7</sup> Deux ou trois semaines selon Klarsfeld. Mais à peine une semaine selon Alain Michel qui est arrivé à la conclusion que les autorités françaises n'ont été informées des intentions des Allemands que le matin du 26 juin 1942 en prenant connaissance du télégramme de Leguay à Bousquet.

<sup>8</sup> *La Shoah en France*, 2 tomes (t1 – Vichy-Auschwitz, t2 – Le calendrier de la déportation), Librairie Arthème Fayard, 2001. Nous ferons référence aux faits seulement, mais pas à leur interprétation par Serge Klarsfeld que

On sait que la décision de déportation a été prise le 11 juin 1942 lors d'une conférence à Berlin, et que les autorités allemandes en France en sont informées le 15 juin (note de Dannecker à Knochen et Lishka). Même si Klarsfeld n'est pas très précis sur ce point, il semble bien que les Français en prennent connaissance le 16 juin à l'occasion d'une réunion entre Bousquet d'un côté et Oberg et Knochen de l'autre, qui d'ailleurs porte sur un autre sujet (la collaboration des polices allemandes et française). Il n'existe aucun compte rendu de cette réunion, mais divers recoupements d'information peuvent laisser penser que la question des déportations a été abordée lors de cette réunion [Klarsfeld, pages 73-76]<sup>9</sup>.

Comme premier élément de preuve, il y a d'abord cette lettre de René Bousquet à Oberg datée du 18 juin 1942 (mais en fait rédigée le 16 juin, après la réunion du même jour), dans laquelle il expose les principes qui doivent régir les relations entre les polices française et allemande. Cette lettre est accompagnée d'une note où figure le passage suivant, dont l'importance ne peut échapper à personne, et qui aura une suite : « *en aucun cas, la police française ne sera chargée de participer directement ou indirectement à des mesures de représailles individuelles ou collectives contre la population française.* » Même si le principe ainsi posé a une portée générale (et concerne notamment la question des otages civils, qui préoccupe beaucoup le gouvernement de Vichy), comment imaginer que Bousquet ait pu rédiger ceci sans avoir à l'esprit les projets de déportation massive dont viennent de l'informer Oberg et Knochen ? Déjà, une première ligne de protection des juifs français se met en place<sup>10</sup> [Klarsfeld, pages 78-79].

Il y a ensuite la négociation en Zone occupée entre Leguay et Dannecker, dont le résultat parvient le 26 juin à Pierre Laval, et est porté à la connaissance du Conseil des ministres : la déportation en zone Nord concernera 22 000 personnes, dont 40% de juifs français. La réaction de Laval est immédiate : « *je donnerai moi-même une réponse, elle sera négative.* » On ne sait pas précisément sur quoi porte ce refus (l'ensemble de l'opération ou seulement la déportation des juifs français), mais tout laisse penser qu'il s'agit plutôt du deuxième terme de l'alternative. En effet, lors de ce même Conseil des ministres, où précisément sont examinées les demandes allemandes, Laval déclare qu'il fera procéder en zone Sud à un recensement « *pour discriminer entre les juifs français et les juifs étrangers* ». Ce qui montre deux choses : il n'y a pas de refus de principe de la déportation (sinon, pourquoi procéder à un recensement ?), mais à condition de distinguer entre les juifs français et étrangers (ce que permettra le recensement). Et on ne voit pas pourquoi ce principe valable pour la zone Sud ne s'appliquerait pas à la zone Nord. Tout ceci montre bien que cette discrimination est au cœur de la réponse de Vichy aux demandes allemandes [Klarsfeld, page 86].

Il y a enfin l'arrangement du 2 juillet, qui sera entériné le 4 juillet. Le nombre de déportés en zone Nord reste le même (22 000), mais il ne concerne plus que les juifs étrangers (ou plutôt apatrides). Les termes du seul compte rendu disponible de cette réunion, d'origine allemande, sont sans ambiguïté : « *Puisque, à la suite de l'intervention du Maréchal, il n'est pour*

---

nous contestons, notamment en ce qui concerne le rôle de René Bousquet. Mais c'est un autre débat qui n'est pas le sujet du présent texte.

<sup>9</sup> C'est du moins une certitude pour Klarsfeld, qui procède par déduction. Toutefois Alain Michel conteste cette interprétation de la réunion du 16 juin, au cours de laquelle la question des déportations n'aurait, selon lui, pas été abordée.

<sup>10</sup> Curieusement, Serge Klarsfeld cite plusieurs passages de cette lettre, mais sans mentionner cette phrase qui figure dans la note jointe. En revanche, son importance ne semble pas avoir échappé à Laurent Joly qui la cite dans son livre *L'Etat contre les juifs* (note 28, page 280).

*l'instant pas question d'arrêter les juifs de nationalité française, Bousquet se déclare prêt à faire arrêter sur le territoire français, et au cours d'une action unifiée, le nombre de juifs ressortissants étrangers que nous voudrions* (souligné par moi). » Les objectifs chiffrés fixés par les Allemands sont respectés, au prix du sacrifice des juifs étrangers : les quelque 9 000 juifs français initialement promis à la déportation sont remplacés par des juifs étrangers. Le contenu même de l'accord concernant l'usage de la police est une autre preuve. En effet, il est absolument évident que le fait de faire effectuer la rafle par la police française seule est le moyen qui va permettre d'épargner les juifs français. C'est le principe posé par René Bousquet dans sa lettre à Oberg du 18 juin 1942 (voir plus haut). Il en serait allé autrement si la rafle avait été effectuée sous la direction des Allemands et par réquisition de la police française, comme ce fut le cas pour les rafles de 1941 [Klarsfeld, pages 95 à 102].

On peut ajouter les propos de Laval au conseil des ministres du 3 juillet, dans lequel il insiste à nouveau sur la distinction entre « *juifs français et déchets expédiés par les Allemands eux-mêmes* », conforme à l'orientation xénophobe qu'il a donnée à sa politique. Il convient de préciser que cet accord, qui épargne provisoirement les juifs français, est une concession sur le fond de la part des Allemands, ainsi que le souligne Serge Klarsfeld : « *cette concession est irritante pour Dannecker et pour Eichmann, qui préféreraient voir leur programme réalisé avec une importante proportion de juifs français, amorce d'une déportation totale des juifs de France.* » [Klarsfeld, page 107].

On se sent presque accablé par cette accumulation de faits - exposés par Serge Klarsfeld lui-même dans son livre *Vichy-Auschwitz* - qui démontre que toute la politique de Vichy au cours de la négociation de juin-juillet 1942 a consisté précisément à protéger les juifs français de la déportation, en n'hésitant pas pour cela à se livrer à un affreux marchandage au détriment des juifs étrangers. La formulation du compte rendu allemand de cette réunion du 2 juillet vaut toutes les preuves. Tout va dans le même sens et finit par constituer la preuve la plus irréfutable qui soit.

Ce qui suivra, à partir de septembre 1942, ne fera que confirmer le sens de la politique du gouvernement de Vichy, axée sur la protection des juifs français contre les déportations. Ce sera la politique de Laval jusqu'à la fin 1943. Il n'est nul besoin d'entrer dans les détails de cette histoire dont les éléments sont bien connus et bien documentés par Serge Klarsfeld. Comme les Allemands ne font pas de différence entre Français et étrangers, la résistance de Vichy conduit à protéger également les juifs étrangers. On ne résiste pas à la tentation de citer Laurent Joly lui-même : « *En novembre 1943, la pression sur les juifs français s'accroît. Laval réaffirme sa position auprès d'Oberg (arrêter les apatrides et les étrangers, épargner les « vieux juifs français ») tandis que le malaise s'accroît dans les rangs de l'administration. Bousquet écrit à Knochen. D'un ton ferme, presque insolent, le jeune ministre refuse que les listes de juifs établies dans les préfetures soient communiquées à la Gestapo. ... La position de principe vaut aussi, de fait, pour les étrangers. Quel changement depuis le 2 juillet 1942 !* »<sup>11</sup>. Est-il nécessaire de fournir à Laurent Joly la clé de l'explication, puisque c'est lui-même qui nous la donne dans la citation que nous avons reprise de lui au début de ce texte ? Vichy cesse de collaborer à la déportation quand celle-ci vise les juifs français. Son administration n'est plus que l'exécutante – réticente, mais contrainte et forcée – des décisions prises par les Allemands.

---

<sup>11</sup> *L'Etat contre les juifs*, op. cit., page 140.

En définitive, le gouvernement de Vichy ne pourra pas éviter que les juifs français soient également déportés : 24 000 au total, sur les 74 000 déportés, ces déportations de juifs français ayant eu lieu pour l'essentiel à partir du deuxième semestre de l'année 1943 après que les Allemands, lassés des réticences de Vichy, eurent décidé de mettre fin aux accords Bousquet-Oberg d'août 1942 sur la collaboration des polices et d'agir en prise directe avec l'administration française. On se gardera toutefois d'exagérer l'esprit de résistance du gouvernement de Vichy : celui-ci cède assez facilement aux demandes des Allemands (même quand elles contreviennent à l'accord Bousquet-Oberg et portent sur des juifs français) et subit leurs voies de fait de façon souvent passive. C'est ce que nous montrons dans les documents publiés dans notre livre. A propos des chiffres de la déportation, il convient de s'arrêter sur l'aspect le plus désolant, et surtout le plus sordide, de ce débat entre historiens. En effet, pour faire valoir que les juifs français n'ont pas été protégés par la politique de Vichy, Serge Klarsfeld, Laurent Joly et les autres tenants de la « doxa » ne cessent de mettre en avant le sort tragique qui fut réservé aux enfants des juifs étrangers dont beaucoup étaient de nationalité française par la naissance (environ 8 000 sur les 24 000 juifs français déportés). Pourtant, ils savent bien que la nationalité de ces enfants – française ou non – n'est nullement intervenue dans leur sort qui a uniquement dépendu du fait qu'ils étaient enfants de juifs étrangers déportés. Cette triste et choquante argumentation ne fait que souligner encore plus le naufrage intellectuel de la « doxa » inspirée par Serge Klarsfeld.

### **L'écriture de l'histoire n'est pas un réquisitoire**

A ce stade, il importe de s'interroger sur la nature du débat actuel entre historiens. Quel en est l'enjeu ? Il ne s'agit pas de discuter sur les faits qui, pour l'essentiel, ne font l'objet d'aucun désaccord ou controverse entre historiens. Il s'agit plutôt de leur interprétation.

Il y a d'abord un enjeu politique, presque politique, qui résulte de l'irruption d'Éric Zemmour dans le débat national français. Evidemment, ceci ne nous concerne pas, mais nous sommes bien obligés de constater que les thèses que nous défendons sont impliquées de façon collatérale dans ce débat. Alain Michel et Jean-Marc Berlière en ont fait les frais, puisqu'ils ont été qualifiés par Laurent Joly d'historiens révisionnistes, complices d'une « *entreprise politique régressive et ouvertement raciste* »<sup>12</sup>. Tout ceci ne fait que confirmer une des thèses principales que nous développons dans notre livre : à la suite de Serge Klarsfeld, une nouvelle génération d'historiens idéologues tient désormais le haut du pavé dans l'écriture de l'histoire de cette période. Guidés par des objectifs mémoriels (au demeurant parfaitement légitimes et compréhensibles), ils ont décidé que cette histoire ne devrait plus s'écrire que sous la forme d'un réquisitoire à l'encontre du régime de Vichy, refusant par principe toute tentative qui pourrait nuancer un jugement uniment négatif.

Il y a aussi un enjeu moral et citoyen, lié à la façon dont on interprète les événements de cette période, et notamment le jugement que l'on peut porter sur les actes de Laval et Bousquet. Il est incontestable que ces derniers, mis en accusation à la Libération, ont mis en avant la justification du moindre mal. C'était assez logique de leur part, et probablement leur seul système de défense possible : c'était des xénophobes, souhaitant se débarrasser des étrangers (et pas seulement les juifs étrangers), et il est assez évident que le sacrifice des juifs étrangers

---

<sup>12</sup> Introduction de Laurent Joly dans la *Revue d'Histoire de la Shoah* 2020/2 n°212 –. Ce dernier texte est repris pour l'essentiel par Laurent Joly dans l'introduction du livre *La France et la Shoah*. On remarque toutefois qu'il ne réitère pas cette accusation contre Jean-Marc Berlière et Alain Michel. Peut-être que la lecture de notre livre l'a conduit à se raviser.

leur est apparu certes comme un mal (c'est-à-dire une action qu'ils n'auraient jamais commise de leur propre initiative), mais néanmoins comme un moindre mal par rapport au sort qui attendait aussi sûrement les juifs français. Une formulation à peu près identique a été reprise par l'historien Raul Hilberg, qui y ajoute une notion d'efficacité : en sacrifiant une partie, on a sauvé le plus grand nombre, écrit-il (sans toutefois apporter la preuve de cette dernière affirmation). Comme on le sait, Éric Zemmour, avec une grande habileté, s'est engouffré dans la brèche : une politique de préférence nationale est peut-être condamnable du point de vue du respect des droits humains, concède-t-il, mais elle peut être efficace pour résoudre des problèmes encore plus fondamentaux (la survie de l'identité française, dans son esprit). Ainsi s'explique sa curieuse formule, en forme d'avertissement et lourde de sous-entendus : « *vive la République, et surtout vive la France* ».

Il est intéressant – et singulièrement troublant – de constater que les propos d'Éric Zemmour ont été largement interprétés par ses contempteurs comme une « tentative de réhabilitation » du régime de Vichy. C'est ce que nous avons entendu répéter en boucle dans les médias, avec la contribution de nombreux historiens qui ne se sont probablement pas rendu compte que, par voie de conséquence, ils ne faisaient que donner corps à cette justification du « moindre mal ». Pour notre part, nous nous sommes bien gardés de reprendre à notre compte cette expression. En effet, on ne voit pas en quoi le fait de sacrifier des étrangers innocents pour sauver des Français (non moins innocents, d'ailleurs) serait un « moindre mal » et réhabiliterait le régime de Vichy. Ce serait même plutôt le contraire, au regard de notre tradition humaniste et universaliste. Nous avons utilisé cette expression uniquement de façon neutre à propos de Laval et Bousquet, pour désigner le sens qu'ils donnaient à leurs actes. Toutefois, nous n'avons pas totalement évité le jugement de valeur puisque nous avons repris l'expression « pacte avec le diable ». Il nous semble en effet que celle-ci rend bien compte de ce qui s'est passé. Dans le langage commun, passer un pacte avec le diable, c'est vendre son âme pour obtenir une contrepartie. Comment qualifier autrement ce que fut la politique du gouvernement de Vichy à l'égard des juifs étrangers ? Notamment les juifs de la zone Sud qui furent livrés aux Allemands alors que, contrairement à la zone Nord, aucune contrainte ne pouvait s'exercer sur les autorités françaises. C'est sans nul doute la page la plus sombre de l'histoire du régime du Maréchal Pétain.

Comment un historien peut-il se situer dans un débat de ce genre ? La seule chose qu'il peut faire consiste à s'en tenir aux faits, et tenter de les expliquer. Dans la mesure où nous considérons qu'il y a bien eu un marchandage entre Vichy et les nazis par lequel les juifs étrangers ont été sacrifiés pour épargner les juifs français, il est assez évident que la justification par le « moindre mal » est la seule qui puisse expliquer la politique de Laval et Bousquet. Sinon, on entre dans une sorte d'angle mort de l'explication historique : l'acte gratuit gidien relève de la littérature, mais pas du domaine des décisions d'un gouvernement. Comme on peut le constater, ce n'est pas l'avis de Laurent Joly. Citons-le précisément pour ne pas déformer sa pensée : « *Transformer cette complicité criminelle au génocide des Juifs par les nazis en politique de « moindre mal » (qui loin d'ailleurs de protéger les Juifs français les a, au contraire, exposés au pire, dès l'été 1942, avec la livraison de plusieurs milliers d'enfants nés en France), relève de l'erreur de raisonnement ainsi que d'une méconnaissance des marges de manœuvre des dirigeants pétainistes et de leurs justifications de l'époque.* » Reprenons ceci, point par point :

- *Transformer une complicité criminelle en politique de « moindre mal »... relève de l'erreur de raisonnement.* Cette proposition est tout simplement absurde car elle confond le fait objectif (la complicité criminelle) et son explication, selon le sens que lui ont donné Laval et Bousquet (le

« moindre mal » dans le cadre de la politique de collaboration). On voit bien que Laurent Joly a beaucoup de difficulté à séparer l'explication historique du jugement de valeur. Selon lui, accepter l'explication par la politique du « moindre mal » telle que conçue par Laval et Bousquet, c'est déjà diminuer la culpabilité des dirigeants de Vichy ; ce qui est évidemment absurde.

- *(qui loin d'ailleurs de protéger les Juifs français les a, au contraire, exposés au pire, dès l'été 1942, avec la livraison de plusieurs milliers d'enfants nés en France)*. Laurent Joly confond ici deux choses : ce qu'il pense personnellement de la justification de Laval et Bousquet (selon lui, cette prétendue politique de moindre mal n'en fut pas une), qui est une appréciation générale portée sur leur action<sup>13</sup>, et ce que ces deux hommes ont effectivement pensé et qui explique leurs actes.

- *Une méconnaissance des marges de manœuvre des dirigeants pétainistes*. C'est un tout autre sujet de discussion, qui relève de l'histoire hypothétique ou fantasmée. Ici encore, Laurent Joly s'éloigne de l'explication historique pour porter un jugement : selon lui, les dirigeants de Vichy auraient pu et dû faire autre chose que ce qu'ils ont fait. Comme on le sait, c'est un thème récurrent chez Serge Klarsfeld, qui relève du réquisitoire et de la politique de la mémoire mais pas de l'écriture de l'histoire (qui ne s'intéresse qu'aux faits, tels qu'ils se sont déroulés dans la réalité, et qui tente de les expliquer).

- *Une méconnaissance de leurs justifications de l'époque*. C'est tout le contraire, puisque ce sont précisément leurs justifications que nous prenons en compte dans notre livre pour expliquer leurs actes. On a ici l'impression que Laurent Joly ne comprend pas ce qu'il écrit lui-même. Mais peut-être veut-il dire que le fait que, à ses yeux, cette justification soit fausse ou fautive implique qu'elle ne peut pas être prise en compte dans l'explication historique. Ici encore intervient le jugement de valeur.

Pour résumer les choses, nous dirons que Laurent Joly est un esprit confus. S'agit-il d'une disposition mentale qui lui est propre (ce qui serait assez embarrassant pour l'Université française, qui lui a décerné les plus hauts titres académiques), ou plutôt d'une confusion entretenue volontairement à des fins idéologiques ? Dans notre livre, nous penchons résolument vers le deuxième terme de l'alternative.

### **En guise de conclusion : revenir au débat historiographique**

En dépit des critiques que nous formulons à son égard, nous créditons volontiers Laurent Joly d'un niveau intellectuel suffisant pour comprendre qu'une mauvaise justification – parce qu'elle serait irrecevable en raison des circonstances, ou bien moralement condamnable, ou bien inopérante, ou bien démentie par l'examen des faits, etc. – n'est pas nécessairement une justification fallacieuse. En d'autres termes, on peut parfaitement concevoir que cette justification, guidée par leur politique xénophobe, a bien existé dans l'esprit de Laval et Bousquet, et serait à la source des décisions qu'ils ont prises en juin-juillet 1942. A ce titre, elle a vocation à être prise en compte dans l'explication historique. Nous sommes ici au cœur du débat entre historiens, car cette explication n'est pas reprise par Serge Klarsfeld et les historiens tenants de la « doxa ». En définitive, tout tourne autour du sens à donner à l'arrangement du 2 juillet 1942. En dépit donc des polémiques et mises en cause personnelles, on en revient inévitablement au fond des choses, ce qui est finalement assez réconfortant.

---

<sup>13</sup> Bien entendu, une telle appréciation relève aussi du travail de l'historien. C'est ce qu'entreprend Laurent Joly dans la conclusion du livre *La France et la Shoah*.

Il est incontestable que l'historiographie de cette période est largement dominée par l'interprétation qu'en a donnée Serge Klarsfeld dans *Vichy-Auschwitz*. Côté français, le *deus ex machina* aurait été, du début à la fin, René Bousquet, animé par ses propres objectifs de Secrétaire général de la police. Telle serait la signification de l'accord du 2 juillet 1942 selon Klarsfeld : la livraison des juifs étrangers fut la monnaie d'échange qui permit à Bousquet d'obtenir l'autonomie de la police française. Plus précisément, l'implication de la police française dans les rafles de juillet-août fut le test de bonne volonté imposé par les Allemands à Bousquet pour qu'il obtienne ce qu'il voulait, et qui sera consacré par la suite par ce qu'il est convenu d'appeler les accords Bousquet-Oberg d'août 1942 <sup>14</sup>. Mais pourquoi livrer aux Allemands les seuls juifs étrangers ? « *Tout simplement parce que le gouvernement de Vichy voulait s'en débarrasser, et que l'occasion lui en était donnée, sans même qu'il soit nécessaire d'arbitrer entre juifs français et juifs étrangers,* » répondra sans doute Laurent Joly. On comprend donc pourquoi la « doxa », avec une certaine logique, refuse toute idée d'un sacrifice des juifs étrangers pour épargner les juifs français. Mais encore faut-il que cette thèse corresponde à la vérité que nous livre l'histoire.

Comme on peut le constater, dans notre livre nous défendons une toute autre version des faits : René Bousquet ne fut que l'exécutant des décisions de Laval, et l'ensemble de l'opération du côté français fut un arbitrage entre juifs français et étrangers. En écrivant cela, nous ne prétendons nullement à la nouveauté ni à l'originalité. Des historiens chevronnés, comme Léon Poliakov, Marc Ferro, Jean-Pierre Azéma, ou Jean-Louis Crémieux-Brilhac nous ont précédés dans cette voie (nous éviterons prudemment de citer le nom d'Alain Michel pour ne pas aggraver notre cas ...). Cela n'empêche pas Laurent Joly, qui est manifestement un adepte de la langue de bois, d'affirmer que « *c'est bien la réalité historique, établie par des décennies de recherches et des milliers de travaux, que Berlière et ses amis sont amenés à inverser* » <sup>15</sup>. En définitive, celui qui nous donne raison, c'est peut-être Serge Klarsfeld lui-même. Non seulement son livre *Vichy-Auschwitz* fournit au plan factuel tout le matériau qui nous conforte dans notre thèse, mais aussi l'interprétation qu'il donne de ces faits n'est rien d'autre qu'un réquisitoire à charge contre René Bousquet, mené de façon systématique, avec une remarquable habileté rhétorique, et sans jamais apporter de preuve à l'appui de sa démonstration. C'est une pure construction artificielle, dont la finalité n'a échappé à personne <sup>16</sup>. Serge Klarsfeld, l'historien de la Shoah en France, a subrepticement cédé la place à l'avocat général requérant dans un procès de cour d'assises. Mais en raison de l'influence

---

<sup>14</sup> Klarsfeld, page 100 : « *En partant d'une situation réelle où la police française est indispensable à l'arrestation massive des Juifs, il n'y a pas eu ce marchandage dont on a tant parlé : livraison du nombre voulu de Juifs étrangers, en contrepartie de l'exclusion temporaire des juifs français des mesures d'arrestation et de déportation.* » Tout le raisonnement de Klarsfeld repose sur un présupposé faux, selon lequel l'alternative aurait été l'usage ou non de la police française pour les arrestations. Mais le problème se posait de façon bien différente : si Laval et Bousquet avaient persisté dans leur refus de collaborer, la police française aurait été réquisitionnée par les Allemands, comme pour les rafles de 1941, et l'ensemble de l'opération aurait été menée sous leur direction, probablement avec moins d'efficacité, mais avec les conséquences que l'on devine pour les juifs français de la zone Nord.

<sup>15</sup> Dans son livre, *L'Etat contre les juifs* (Editions Flammarion, 2020), Laurent Joly, qui n'est pas à une contradiction près, reconnaît honnêtement qu'il existe un débat sur cette question parmi les historiens, qui oppose notamment Klarsfeld à Marrus et Paxton (note 30, page 281).

<sup>16</sup> Au moment de l'écriture de son livre (1983), Serge Klarsfeld était engagé (depuis 1978 et les révélations de Darquier de Pellepoix dans *l'Express*) dans un long et difficile combat judiciaire pour faire traduire Bousquet devant la justice française pour crime contre l'humanité. Tâche très compliquée car Bousquet avait déjà été jugé (et partiellement innocenté), et cette décision avait ce qu'on appelle « l'autorité de la chose jugée ». Il fallait donc à tout prix que l'avocat Klarsfeld trouve un « fait nouveau » pour relancer une procédure judiciaire. Cette dernière préoccupation parcourt tout son livre.

qu'il a exercée sur l'historiographie, son livre a largement débordé le cadre d'un prétoire virtuel pour devenir une sorte d'objet d'histoire. Il mérite d'être « revisité » sous cet angle, afin de mettre à jour la façon dont Serge Klarsfeld a construit méthodiquement et méticuleusement une sorte de « légende noire » de René Bousquet. C'est ce que nous entreprendrons dans un prochain texte.

René Fiévet

### **Document annexé**

Note numéro 18 de l'introduction rédigée par Laurent Joly à *La France et la Shoah* (Calmann-Lévy, mars 2023) :

« Dans la revue *Le Figaro Histoire*, Alain Michel a ainsi pu promouvoir sa grande idée (« le bilan final de la Shoah, plus modéré qu'ailleurs, est d'abord et avant tout le résultat » de l'action de Vichy), avant d'achever de se décrédibiliser dans un entretien accordé au mensuel *Causeur* : « [La] seule erreur [de Zemmour] tient dans sa présentation du sujet. Quand il dit : "Pétain a sauvé les Juifs de France", c'est inexact. Ce n'est pas Pétain, c'est Laval, aidé par Bousquet » ! Cité par Stéphane Amar, « Alain Michel : "Vichy désirait protéger tous les Français, dont les Juifs" », *Causeur*, novembre 2021, p. 59. Voir aussi la tribune publiée par Jean-Marc Berlière, historien proche de Michel, sur les sites internet de *Causeur* et de *Front populaire* en août 2022 : l'auteur, qui peine à comprendre ce qui s'est réellement joué en 1942 (il ne prend pas la mesure de la concession absolument exorbitante du chef de la police René Bousquet aux Allemands le 2 juillet 1942, qui, précisément, fait dès lors de Vichy un complice de la politique nazie, contrairement à 1941 et à 1943-1944, où l'État français était et redeviendra l'exécutant des rafles antijuives décidées par l'occupant), multiplie les explications confuses, les poncifs et les saillies grandioses : « Peut-on suggérer aux "autorités" et aux médias que les prochaines commémorations soient traitées avec un peu plus de rigueur par respect pour les victimes auxquelles on doit la vérité et pas des reconstitutions hasardeuses ? » En pleine dérive, Berlière a cosigné un pamphlet avec deux amateurs d'histoire, cadres supérieurs à la retraite invoquant une approche « scientifique et critique de l'Occupation » : *Histoire d'une falsification* (L'Artilleur, 2023). Pour ces grands détracteurs, qui n'écrivent pas que les dirigeants de Vichy ont protégé les Juifs français en sacrifiant les étrangers est un « historien officiel » à la fois idéologue, sectaire, opportuniste et malhonnête ! L'inversion du titre de l'essai *La Falsification de l'Histoire*, publié par l'auteur de ces lignes, notamment pris pour cible, est significative. C'est bien la réalité historique, établie par des décennies de recherches et des milliers de travaux, que Berlière et ses amis sont amenés à inverser. Encore une fois, si les Juifs français ont davantage survécu que les Juifs étrangers, c'est précisément parce que Vichy souhaitait se débarrasser de ces derniers. Transformer cette complicité criminelle au génocide des Juifs par les nazis en politique de « moindre mal » (qui loin d'ailleurs de protéger les Juifs français les a, au contraire, exposés au pire, dès l'été 1942, avec la livraison de plusieurs milliers d'enfants nés en France) relève de l'erreur de raisonnement ainsi que d'une méconnaissance des marges de manœuvre des dirigeants pétainistes et de leurs justifications de l'époque. Quant aux approximations sur le sujet dans les médias ou le discours commémoratif, les spécialistes n'ont pas attendu un tel pamphlet, débordant d'aigreur et d'une présomption insensée, pour les pointer. »